



## Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal Jeudi 21 mars 2019 à 20h15

Présents : Michel DARNAUD, Maire, Jean-Pierre VIVIER, Jean-Paul LEGER, Catherine SOUBEYRAND, David BONNET, Adjoint, René VERGNES, Philippe TERRY, Huguette JOLIVET, Sylvain MAURIN, Frédéric SOUBEYRAND, Catherine NALPOWIK, Pascal MARCHANDIAU, Colette BUTTARD.

Absente excusée : Lydia PROTIN qui a donné pouvoir à René VERGNES.

Le quorum étant atteint, la réunion débute à 20h20, par l'approbation du compte-rendu de la réunion du 5 février 2019, qui n'a fait l'objet d'aucune observation.

Catherine NALPOWIK est nommée secrétaire de séance.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal accepte de rajouter à l'ordre du jour, le point suivant : Dépense d'investissement : Atelier communal.

### **ORDRE du JOUR :**

#### **Approbation du compte de gestion Service Général – Exercice 2018 :**

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion du Service Général – Exercice 2018, du comptable, qui est conforme aux écritures de la comptabilité du maire.

#### **Approbation du compte administratif Service Général – Exercice 2018 :**

Il est fait lecture du compte administratif 2018 du Service Général qui est approuvé à l'unanimité (13 voix pour, M. le Maire n'ayant pas pris part au vote).

	<u>Dépenses ou déficit :</u>	<u>Recettes ou Excédent :</u>
<u>Section de fonctionnement :</u>		
Résultat reporté :		79 877.86
Opérations de l'exercice :	433 822.95	487 693.88
Résultat de clôture :		133 748.79
<u>Section d'investissement :</u>		
Résultat reporté :	34 460.52	
Opération de l'exercice :	131 663.32	110 519.17
Résultat de clôture :	55 604.67	
Restes à réaliser :	39 406.88	36 637.02
Besoin total de financement	56 374.53	

#### **Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 – Service Général :**

Considérant l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2018, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité (13 voix pour, M. le Maire n'ayant pas pris part au vote), d'affecter la somme de 56 374.53 € au compte 1068 « Autres réserves » et la somme de 77 374.26 € au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté ».

#### **Approbation du compte de gestion Service Assainissement – Exercice 2018 :**

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion du Service Assainissement – Exercice 2018, du comptable, qui est conforme aux écritures de la comptabilité du maire.

#### **Approbation du compte administratif Service assainissement – Exercice 2018 :**

Il est fait lecture du compte administratif 2018 du Service Assainissement qui est approuvé à l'unanimité (13 voix pour, M. le Maire n'ayant pas pris part au vote).

	<u>Dépenses ou déficit :</u>	<u>Recettes ou Excédent :</u>
<u>Section d'exploitation :</u>		
Résultat reporté :		22 070.44
Opérations de l'exercice :	51 503.87	58 106.87
Résultat de clôture :		28 673.44
<u>Section d'investissement :</u>		
Résultat reporté :		1 942.20
Opération de l'exercice :	29 174.78	80 033.33
Résultat de clôture :		52 800.75
Restes à réaliser :	2 090.00	
Excédent total de financement :	50 710.75	

### **Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018 – Service Assainissement :**

Considérant l'excédent d'exploitation de l'exercice 2018, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité (13 voix pour, M. le Maire n'ayant pas pris part au vote), d'affecter 0.00 € au compte 1068 « Autres réserves » et la somme de 28 673.44 € au compte 002 « Excédent d'exploitation reporté ».

### **Débat d'orientation budgétaire :**

Un échange tour de table permet de dégager les principaux axes des futurs budgets 2019 (budget général et budget assainissement). Pas de gros travaux en perspective, si ce n'est la mise en séparatif eaux pluviales et eaux usées dans l'impasse des Goutelles et la rue de la Calade. L'extension du columbarium, avec création d'un jardin du souvenir devrait voir le jour. La salle des Ferrats devrait bénéficier d'une isolation sonore, ainsi que d'une rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite. Outre les interrogations relatives à la compensation de la taxe d'habitation, calculée sur les bases de 2017, le Maire rappelle les préconisations du Trésorier en matière de capacité d'autofinancement. Il suggère aux élus de réfléchir quant au maintien ou à l'augmentation des taux de la taxe d'habitation et des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, pour l'année en cours. Précision étant donnée que lesdits taux devront être votés lors du vote du budget 2019, le mardi 9 avril prochain.

Jean-Paul LEGER, Adjoint, donne lecture d'un tableau recensant l'ensemble des différents prêts consentis à la commune, avec montant des échéances. Ce tableau met en évidence une diminution importante de la dette, fin 2024.

### **Modification de la délibération n° 2018/072 portant autorisation d'engagement de dépenses d'investissement avant le vote du budget 2019 – Service Général :**

Le Maire informe l'assemblée que cette délibération n°2018/072, en date du 17 décembre 2018, ne précisait pas les articles d'exécution des montants autorisés, ce qui a entraîné son rejet par les services du contrôle de légalité. En conséquence, le Maire propose d'annuler ladite délibération et de la remplacer par une nouvelle délibération citant les articles concernés (à savoir : articles : 21571, 21578, 2183, 2188 / Opération N° 164 (total Autorisation d'engagement de dépenses : 10 170 €), articles 2112, 2151, 21318, 21568 / Chapitre 21 (total autorisation d'engagement de dépenses : 2 524 €)). Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

### **Modification de la délibération n°2018/073 portant autorisation d'engagement de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2019 – Service d'Assainissement :**

Le Maire informe l'assemblée que cette délibération, en date du 17 décembre 2018, a été rejetée pour les mêmes raisons qu'évoquées ci-dessus. En conséquence, le Maire propose d'annuler ladite délibération et de la remplacer par une nouvelle délibération citant l'article concerné, à savoir l'article 2156/Chapitre 21 (autorisation d'engagement de dépenses : 6 007 €). Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

### **Compte-rendu du Conseil d'Ecole du 11 mars 2019 :**

Dossier suivi par Catherine SOUBEYRAND, Adjointe.

Les prévisions d'effectifs pour la rentrée 2019 laissent deviner une baisse des effectifs qui devraient passer de 76 à 71 élèves.

3 agents communaux sur 4 affectés aux services scolaire et périscolaire ont suivi, en février 2019, la formation Premier secours (PSC1).

Le corps enseignant remercie la Municipalité pour la dotation de matériel informatique (tablettes, ordinateurs et vidéoprojecteurs).

### **Alimentation Eau Potable : Impasse des Goutelles et Rue de la Calade :**

#### **Convention de Coordination et de Participation Groupement de Commandes :**

#### **Commune de Vion/Syndicat des Eaux Cance-Doux :**

Dans le cadre des travaux d'assainissement et mise en séparatif des eaux usées/eaux pluviales, il a été proposé au Syndicat des eaux Cance-Doux de mettre à profit cette ouverture de tranchée pour renouveler les canalisations d'eau potable, propriété du Syndicat des Eaux Cance-Doux. Pour cela, la Commune doit conclure une convention de coordination et de participation- Groupement de Commandes avec le Syndicat des Eaux Cance-Doux. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer cette convention.

### **Recouvrement Redevances et Taxes d'Assainissement collectif -**

#### **Convention Commune Vion/Société SAUR :**

Le Maire rappelle à l'assemblée que le recouvrement de la redevance d'assainissement collectif, (calcul effectué sur la base de la consommation d'eau potable) est assuré par la société SAUR, laquelle est fermière du Syndicat des Eaux Cance-Doux. La convention liant la Commune à la SAUR est arrivée à échéance, aussi, afin de pérenniser le système de recouvrement, élément essentiel du budget assainissement, le Maire propose de reconduire ladite convention. En contrepartie des charges qui lui incombent, la société SAUR sera rémunérée par la commune à hauteur de 1.70 € HT par facture émise. L'assemblée, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la nouvelle convention qui est conclue pour la durée du contrat eau potable, soit jusqu'au 31 décembre 2028.

#### **ARCHE Agglo : Convention de soutien technique aux communes – Année 2019 :**

Comme l'année précédente, la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo propose aux communes adhérentes de signer une convention de soutien technique (création/réfection de voirie, mise en place des illuminations...). La signature de cette convention n'engendre aucune dépense, la facturation étant faite à l'acte (tarifs 2018 reconduits). En conséquence, l'assemblée, à l'unanimité, autorise le Maire à signer cette nouvelle convention

#### **Valence Romans Agglo : Convention de groupement de commandes pour la gestion de la fourrière animalière :**

M. le Maire rappelle que la Communauté d'agglomération ARCHE Agglo a résilié le 8 novembre 2018 la convention de groupement de commandes conclue avec Valence Romans Agglo relative à la fourrière animalière. Les communes adhérentes à ARCHE Agglo ont donc repris l'ensemble des droits et obligations qui s'y attachent.

La convention arrivant à échéance en novembre 2019 et l'appel d'offres pour le choix du nouveau prestataire étant en cours de rédaction, Valence Romans Agglo souhaite savoir si la commune de Vion souhaite continuer à adhérer au service de la Fourrière animalière située sur le site de Mauboule à Valence.

Afin de ne pas se trouver quelque peu démuni devant un problème d'animal errant, M. le Maire propose à l'assemblée de signer, dès à présent, la convention liant la Commune de Vion à la fourrière animale de Valence Romans, pour une durée d'un an à compter de la date de signature, tacitement renouvelable trois fois un an. Le Conseil Municipal donne pouvoir à M. le Maire pour signer ladite convention. La participation communale sera prévue, dès cette année, au budget communal.

#### **Consultation sur le projet de SCOT Rives du Rhône (Schéma de Cohérence Territoriale) :**

Cet organisme qui a compétence jusqu'à la commune voisine d'Arras souhaite avoir l'avis de la commune de Vion sur son projet de schéma de cohérence territoriale des Rives du Rhône, arrêté par délibération du conseil syndical N° D-2019-05 du 14 février 2019. Les élus présents ne formulent aucune observation.

#### **Demandes d'adhésion de nouvelles collectivités au SDEA (Syndicat de Développement d'Équipement et d'Aménagement) :**

Le Maire porte à la connaissance de l'assemblée que 5 communes souhaitent intégrer le SDEA (Lyas, Vaudevant, Albon d'Ardèche, St Michel d'Aurance et Jaunac). Le Comité syndical du SDEA a approuvé l'adhésion de ces nouvelles collectivités, par délibération du 11 février 2019. Le Conseil Municipal, dans son intégralité, émet un avis favorable pour l'intégration de ces 5 nouvelles communes au sein du SDEA.

#### **Dépense d'investissement : Atelier communal :**

Le Maire informe l'assemblée qu'une dépense de travaux de plomberie à l'atelier municipal (217,82 € TTC) doit faire l'objet d'une délibération, afin de pouvoir être classée en investissement, à l'opération N° 152 (article 21318). Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

### **INFORMATIONS DIVERSES :**

#### **Vitesse/RD86 :**

Le Maire donne lecture d'un courrier adressé par des résidents proches de la RD 86, se plaignant de la vitesse élevée des véhicules dans la traversée du village. Le Conseil Municipal, unanime, fait part de son indignation quant à cette absence de respect du Code de la Route mais s'estime quelque peu démuni face à cette situation. Prochainement, les services des routes du Département auront connaissance de cette lettre.

Entretien de la ViaRhôna : Dépenses 2018 :

Le Maire rappelle que le service technique de la Commune de VION assure l'entretien et les petites réparations sur le tronçon local de la ViaRhôna, conformément à la convention signée en 2017 avec ARCHE Agglo. En contrepartie, la commune de Vion sollicitera auprès de ARCHE Agglo une participation financière aux frais d'un montant total estimé à 3 482 €, pour l'année 2018.

Acquisition Mobilier :

Dans les semaines à venir, 3 tables et bancs de pique-nique, dont 2 pour personnes handicapées, seront installés allée des Platanes et à proximité de la salle des Ferrats.

Orgue de l'église de VION :

*Inauguration* : Suite à la restauration de l'orgue réalisée en février 2019, un concert sera organisé le vendredi 24 mai prochain, à 20 h 30, à l'église de Vion, tous les donateurs y seront conviés.

*Entretien* : La proposition de contrat d'entretien de l'orgue, établie par la société Orgues Saby située à SAINT-UZE (Drôme), est retenue, moyennant la somme forfaitaire de 305.20 € HT la visite.

Analyse des offres pour la révision du Plan Local d'Urbanisme de VION :

Le Maire informe l'assemblée que le 18 mars 2019 était la date limite de dépôt de candidature pour l'offre de service de révision du PLU. La Commission communale Urbanisme se réunira le lundi 1<sup>er</sup> avril, en présence d'un responsable du CAUE (Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement), afin d'examiner les offres de service.

Elections européennes du 26/05/2019 : Tenue du bureau de vote

Service MaCommuneConnectée.fr :

David Bonnet (Adjoint) informe les membres que la commune de Vion s'est inscrite à MaCommuneConnectée.fr. C'est un **service gratuit** qui offre aux Communes françaises la possibilité de diffuser plus rapidement, directement et facilement **des informations à leurs habitants**. Ce service est composé d'une application pour Smartphones et tablettes (Android et iPhone/iPad) et d'un site Internet. Grâce à cette application mobile **gratuite**, les habitants peuvent facilement recevoir les informations publiées par la commune. Ils sont ainsi tenus informés de son actualité, des événements à venir,... et reçoivent des rappels ou toute autre information que la Commune jugera utile. **Ce Service** est parfaitement adapté aux **Communes de moyenne et petite tailles**, il est aussi complémentaire au site internet de notre Commune. Il suffit aux habitants de télécharger l'application **Ma Commune Connectée.fr** sur leur Smartphone ou sur leur tablette.

Demande de subvention :

Après discussion, le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à la demande de subvention formulée par une habitante vionnaise représentant la classe de 1<sup>ère</sup> année de BTS Orthoprothésiste de l'ISTEM de Valence, pour un projet de stage à visé humanitaire à Madagascar en 2020.

RIFSEEP :

Le Maire informe l'assemblée que le Régime Indemnitaire des Fonctionnaires de l'Etat (RIFSEEP) est le nouvel outil indemnitaire de référence qui remplace la plupart des primes et indemnités existantes dans la fonction publique de l'Etat. Il est transposable aux fonctionnaires territoriaux, en application du principe de parité. La mise en place du RIFSEEP pour les agents communaux de Vion est désormais possible. Ce dossier sera présenté lors d'une prochaine réunion du conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 22h30.

VION, le 26 mars 2019.

Le Maire,

Michel DARNAUD

